

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

QUESTIONS REPONSES SUR LES CHANGEMENTS A VENIR

Pourquoi me livrez-vous des bacs ?

L'Agglomération du Cotentin dans le cadre de la simplification du geste de tri a décidé de mettre en place une collecte en porte-à-porte des emballages recyclables (contenant jaune) mais également de doter chaque foyer de bac à ordures ménagères résiduelles (bac gris). La livraison est effectuée par notre prestataire SULO.

Quand pourrais-je connaître mes nouveaux jours de collecte ?

Vous pourrez connaître vos jours de collecte en allant sur lecotentin.fr/la-collecte-des-dechets-menagers un mois avant la mise en place effective des nouvelles consignes de collecte.

Avant on me fournissait des sacs est-ce que cela va continuer ?

La collectivité a fait le choix de doter dès que cela est possible les foyers de bacs individuels pour éviter les éventrations et envois de déchets. Cependant, il est possible que vous soyez doté de sac dans certains cas particuliers (centre bourg...).

Pourquoi ne puis-je pas utiliser mes bacs dès leurs livraisons ?

L'utilisation des bacs avant la date perturberait l'organisation actuelle qui n'est pas configurée pour une collecte en bac.

Les colonnes de tri seront-elles supprimées ?

La majorité des colonnes de tri d'emballages recyclables « jaune » seront supprimées (sauf les colonnes enterrées).
Pour les habitats collectifs concernés par une collecte en apport volontaire, les équipements seront maintenus.

Je n'ai pas de stockage pour mes bacs (maisons de ville/appt) ou le camion ne passe pas dans ma rue, quelles solutions pour moi ?

Lors de la livraison des bacs par notre prestataire, l'agent enregistra le problème lié à votre adresse. Un technicien de l'Agglomération vous recontactera pour vous informer de la solution alternative à ce problème.

Simplification du geste de tri, qu'est-ce que ça veut dire ?

Pour réduire ses déchets et davantage recycler, nous devons simplifier la manière de trier.

A présent, bac jaune = TOUS LES EMBALLAGES et TOUS LES PAPIERS !

Attention, les objets (ex : cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, brosse à dents...) doivent être déposés dans les bacs gris ou en déchèterie.

La date de démarrage de la nouvelle collecte approche et je n'ai toujours pas reçu mes bacs ?

Si vous n'avez pas vos nouveaux bacs 15 jours avant le démarrage de la nouvelle collecte, nous vous invitons à appeler les ambassadeurs de tri au 02 33 53 92 04.

En attendant d'être équipé, vous déposez votre sac noir au nouveau jour de collecte. Pour les déchets recyclables, vous continuez à faire comme avant : soit en allant à la colonne de tri soit en présentant votre sac jaune au nouveau jour de collecte.

J'ai déjà un bac (ancienne collectivité, achat individuel) ?

L'agent employé par SULO vérifiera si le bac est un bac homologué et correspondant au volume nécessaire en fonction de la fréquence de collecte et de la composition du foyer. Si oui, vous pourrez le conserver pour la nouvelle collecte. Si non, un ou des nouveaux bacs vous seront fournis. Les anciens ne seront pas repris. Cependant les foyers qui ne souhaitent pas les conserver pourront les ramener en déchèterie pour leurs offrir une seconde vie.

Comment avoir un composteur ?

Nous vous proposons de vous doter gratuitement d'un composteur, si vous n'en êtes pas déjà équipé. Pour cela, il suffit de vous inscrire sur lecotentin.fr et de venir chercher voter composteur en déchèterie à la date et aux horaires indiqués lors de votre inscription.

Je mets en vrac dans le bac jaune donc je mets aussi en vrac dans le bac gris ?

Les ordures ménagères doivent être mises dans un sac fermé avant d'être déposées dans le bac gris.

Et si j'ai une question ?

Concernant la livraison des bacs, contacter le **0 805 295 502**

Pour toutes autres questions, contactez les ambassadeurs du tri par mail : prevention.dechets@lecotentin.fr, au **02.33.53.92.04** ou sur le site lecotentin.fr.